

Cynotechnicien de sécurité et de surveillance

RNCP41504 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42822, 42005
Code(s) ROME	K2503, K2501
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/07/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
17e régiment d'artillerie (17e RA)	—	Former et organiser l'évaluation
Centre de préparation opérationnelle du combattant de l'armée de l'air et de l'espace (CPOCAAE)	—	Former et organiser l'évaluation
École des fusiliers marins	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Au sein du ministère des armées (MINARM), le besoin en compétences de cynotechniciens de sécurité et de surveillance intervient dans le secteur de la « défense sécurité » et de « l'appui au combat débarqué » aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger. Les cynotechniciens de sécurité et de surveillance participent à l'encadrement des missions opérationnelles de protection et d'intervention mais également au dressage des chiens des équipes cynotechniques. Leurs compétences sont indispensables au ministère des armées pour mener ses opérations. Le nombre annuel de formés est constant, une cinquantaine environ. Le ministère des armées veille ainsi scrupuleusement à la correspondance entre les compétences détenues par ses cynotechniciens de sécurité et de surveillance et les réalités très diverses des emplois qu'ils sont amenés à occuper, la certification étant nécessaire à leur employabilité au sein du MINARM.

Au sein du secteur civil, les opportunités d'emploi de cynotechniciens de sécurité et de surveillance sont bien réelles, rendant la certification professionnelle d'autant plus pertinente.

Les compétences de "cynotechnicien de sécurité et de surveillance", de niveau 4, acquises et mises en œuvre au MINARM, sont tout à fait transférables pour répondre aux besoins du marché du travail.

Les cynotechniciens de sécurité et de surveillance travaillent en organismes de formation, opérant dans le champ de la qualification et/ou de l'insertion. Dans ce cas, leur responsabilité est d'encadrer les dispositifs de formation afin de former les agents conducteurs de chien. Au 1er juin 2023, le CNAPS référençait 90 organismes de formation ayant

une autorisation d'exercer valide dans la formation cynotechnique.

Le cynotechnicien de sécurité et de surveillance est également en charge d'assurer le maintien en condition dans le cadre de la réglementation portant sur la législation des activités liées à la pratique du mordant (article 3 de l'avenant du 11/01/2019 à l'accord du 05/05/2015 relatif aux conditions d'emploi d'agents de sécurité cynophiles). Les opportunités dans ce domaine sont donc bien existantes.

La certification professionnelle de "cynotechnicien de sécurité et de surveillance" présente donc une réelle valeur d'usage.

ACTIVITÉS VISÉES

Le cynotechnicien de sécurité et de surveillance éduque est responsable de la constitution, de l'entraînement et de la mise en œuvre des équipes cynotechniques (binômes homme/chien) chargées des missions de protection et de sécurité d'installations sensibles, ainsi que de sûreté, offensive, défensive et particulière dans le cadre d'un emploi dans un environnement inconnu et sécuritaire. Le cynotechnicien de sécurité et de surveillance est nécessairement un dresseur/éducateur de chiens. Il fait précéder leur dressage d'un travail d'éducation indispensable à leur contrôle.

Les activités du cynotechnicien de sécurité et de surveillance sont les suivantes :

- Évaluation initiale des chiens ;
- Contrôle de la constitution des équipes cynotechniques ;
- Éducation de base des chiens de l'élément cynotechnique ;
- Dressage des chiens de l'élément cynotechnique ;
- Préparation au maintien en condition opérationnelle de(s) équipe(s) cynotechnique(s) d'un élément de protection et d'intervention ;
- Réalisation du maintien en condition opérationnelle de(s) équipe(s) cynotechnique(s) d'un élément de protection et d'intervention ;
- Organisation et planification des activités de(s) équipe(s) cynotechnique(s) ;
- Réalisation de la gestion et du suivi logistique des installations et du matériel cynotechniques ;
- Suivi de l'application des normes sanitaires de l'infrastructure cynotechnique ;
- Suivi de l'état sanitaire du cheptel canin.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Observer les qualités intrinsèques (psychologiques et physiques) des chiens en mettant en place différentes situations, afin d'orienter les séances de dressage pour valoriser au mieux son cheptel canin.
- Identifier les éventuelles anomalies liées au développement comportemental du chien dans le but de corriger les attitudes impactant la capacité opérationnelle.
- Assurer le bon déroulement de la familiarisation des binômes homme/chien en respectant les règles de psychologie canine et de sécurité des activités cynotechniques dans le but de créer des liens émotionnels entre le maître de chien et son animal.
- Observer le comportement des binômes « homme/chien » de l'équipe cynotechnique en s'attachant aux réactions des chiens afin de s'assurer de la compatibilité des binômes et de prendre des mesures si besoin.
- Dispenser les bases de l'éducation des chiens (sociabilité, obéissance et dressage préparatoire), en séances pratiques pour les binômes homme/chien, en prenant en compte l'attitude des chiens et leur comportement analysés lors de l'évaluation initiale, en vue de préparer leur futur dressage.
- Dispenser les méthodes de dressage des chiens à travers l'encadrement de séances pratiques en présence des binômes « homme/chien » en choisissant les techniques adaptées et suivant une progression appropriée afin que les binômes acquièrent les automatismes nécessaires.
- Développer les capacités physiques des chiens afin d'optimiser l'appareil locomoteur et l'ensemble cardio-pulmonaire dans le but de répondre aux contraintes de l'emploi.
- Communiquer aux maîtres de chien les modifications portant sur leur métier et les évolutions techniques, en utilisant les moyens idoines afin de garantir la bonne compréhension par tous.
- S'assurer de la disponibilité et de la conformité des moyens dans le but d'un entraînement efficient et en toute sécurité de l'élément de protection et d'intervention avec chien(s).
- Établir les progressions de travail des équipes cynotechniques en fonction des demandes de la hiérarchie, en tenant compte du niveau initial et du niveau final recherché, pour atteindre les objectifs fixés.
- Réaliser les séances d'entraînement des équipes cynotechniques à l'aide d'exercices s'approchant au plus près de la réalité des missions, en suivant la progression de travail choisie pour atteindre l'objectif défini.
- Contrôler l'acquisition des savoir-faire de(s) équipe(s) cynotechnique(s) pour la protection et l'intervention, en simulant des situations réelles, afin d'établir un bilan auprès de sa hiérarchie.

- Établir un rythme de travail cohérent pour les équipes cynotechniques en tenant compte de l'ensemble des contraintes, notamment les permanences opérationnelles, les phases d'entraînement, le suivi de formation du personnel et les tâches courantes, afin d'assurer une gestion efficace des ressources et des activités.
- Faire appliquer les normes relatives à l'entretien des installations et des matériels afin d'en assurer la pérennité et le suivi qualitatif et quantitatif.
- Assurer le renouvellement des matériels obsolètes en exprimant le besoin afin de maintenir une capacité d'emploi optimale.
- Faire appliquer les consignes vétérinaires relatives à l'entretien de l'environnement des chiens et de leur habitat afin de prévenir l'apparition de maladies infectieuses et parasitaires.
- Faire appliquer les mesures d'hygiène alimentaire et afin de répondre aux normes sanitaires et aux besoins physiologiques des chiens.
- Assurer le suivi administratif du cheptel canin, en analysant les données de chaque animal, afin d'apprécier l'état sanitaire de l'ensemble des chiens.
- Identifier les pathologies et leurs symptômes afin de réagir de manière appropriée à l'état du chien.

Blocs de compétences

RNCP41504BC01 — Éduquer et dresser les chiens d'un élément cynotechnique de protection et d'intervention

LISTE DE COMPÉTENCES

Le cynotechnicien de sécurité et de surveillance agit au profit d'un élément cynotechnique lequel est composé de plusieurs binômes « homme/chien ». Il réalise des séances spécifiques pour le développement des aptitudes naturelles de son cheptel canin, dans le respect des règles de sécurité et des droits de l'animal, en vue de réaliser ses futures missions de protection et d'intervention.

- Observer les qualités intrinsèques (psychologiques et physiques) des chiens en mettant en place différentes situations, afin d'orienter les séances de dressage pour valoriser au mieux son cheptel canin.
- Identifier les éventuelles anomalies liées au développement comportemental du chien dans le but de corriger les attitudes impactant la capacité opérationnelle.
- Assurer le bon déroulement de la familiarisation des binômes homme/chien en respectant les règles de psychologie canine et de sécurité des activités cynotechniques dans le but de créer des liens émotionnels entre le maître de chien et son animal.
- Observer le comportement des binômes « homme/chien » de l'équipe cynotechnique en s'attachant aux réactions des chiens afin de s'assurer de la compatibilité des binômes et de prendre des mesures si besoin.
- Dispenser les bases de l'éducation des chiens (sociabilité, obéissance et dressage préparatoire), en séances pratiques pour les binômes homme/chien, en prenant en compte l'attitude des chiens et leur comportement analysés lors de l'évaluation initiale, en vue de préparer leur futur dressage.
- Dispenser les méthodes de dressage des chiens à travers l'encadrement de séances pratiques en présence des binômes « homme/chien » en choisissant les techniques adaptées et suivant une progression appropriée afin que les binômes acquièrent les automatismes nécessaires.
- Développer les capacités physiques des chiens afin d'optimiser l'appareil locomoteur et l'ensemble cardio-pulmonaire dans le but de répondre aux contraintes de l'emploi.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- Contrôles de connaissances ;
- Mises en situation contextualisées ;
- Etudes de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Quelle que soit la nature de l'évaluation, elle s'appuie sur une logique de compétences.

RNCP41504BC02 — Entraîner les équipes cynotechniques d'un élément de protection et d'intervention

LISTE DE COMPÉTENCES

Le cynotechnicien de sécurité et de surveillance réalise l'entraînement des équipes cynotechniques aux missions de sécurité et de protection en s'appuyant sur la capacité cynotechnique et des schémas d'intervention respectant le cadre législatif. Un élément de protection et d'intervention est un groupe composé d'agents de sécurité et renforcé d'une équipe cynotechnique. Il est autonome et constitue la première réponse face à une menace identifiée.

- Communiquer aux maîtres de chien les modifications portant sur leur métier et les évolutions techniques, en utilisant les moyens idoines afin de garantir la bonne compréhension par tous.
- S'assurer de la disponibilité et de la conformité des moyens dans le but d'un entraînement efficient et en toute sécurité de l'élément de protection et d'intervention avec chien(s).
- Établir les progressions de travail des équipes cynotechniques en fonction des demandes de la hiérarchie, en tenant compte du niveau initial et du niveau final recherché, pour atteindre les objectifs fixés.
- Réaliser les séances d'entraînement des équipes cynotechniques à l'aide d'exercices s'approchant au plus près de la réalité des missions, en suivant la progression de travail choisie pour atteindre l'objectif défini.
- Contrôler l'acquisition des savoir-faire de(s) équipe(s) cynotechnique(s) pour la protection et l'intervention, en simulant des situations réelles, afin d'établir un bilan auprès de sa hiérarchie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- Contrôles de connaissances ;
- Mises en situation contextualisées ;
- Études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Quelle que soit la nature de l'évaluation, elle s'appuie sur une logique de compétences.

RNCP41504BC03 — Encadrer un élément cynotechnique de protection et d'intervention

LISTE DE COMPÉTENCES

Le cynotechnicien de sécurité et de surveillance participe à l'organisation interne de son élément cynotechnique en gérant les moyens administratifs et logistiques dont il a la charge conformément aux règles du travail et de la sécurité. Un élément cynotechnique est composé d'une ou plusieurs équipes cynotechniques.

- Établir un rythme de travail cohérent pour les équipes cynotechniques en tenant compte de l'ensemble des contraintes, notamment les permanences opérationnelles, les phases d'entraînement, le suivi de formation du personnel et les tâches courantes, afin d'assurer une gestion efficace des ressources et des activités.
- Faire appliquer les normes relatives à l'entretien des installations et des matériels afin d'en assurer la pérennité et le suivi qualitatif et quantitatif.
- Assurer le renouvellement des matériels obsolètes en exprimant le besoin afin de maintenir une capacité d'emploi optimale.
- Faire appliquer les consignes vétérinaires relatives à l'entretien de l'environnement des chiens et de leur habitat afin de prévenir l'apparition de maladies infectieuses et parasitaires.
- Faire appliquer les mesures d'hygiène alimentaire et afin de répondre aux normes sanitaires et aux besoins physiologiques des chiens.
- Assurer le suivi administratif du cheptel canin, en analysant les données de chaque animal, afin d'apprécier l'état sanitaire de l'ensemble des chiens.
- Identifier les pathologies et leurs symptômes afin de réagir de manière appropriée à l'état du chien.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- Contrôles de connaissances ;
- Mises en situation contextualisées ;
- Etudes de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Quelle que soit la nature de l'évaluation, elle s'appuie sur une logique de compétences.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au ministère des armées, les cynotechniciens de sécurité et de surveillance travaillent dans des régiments, bases aériennes et bases navales dont la taille varie de 700 à 2 500 personnes. Ils exercent en général leurs activités au sein d'un service de sécurité et de protection comprenant de 5 à 30 équipes cynotechniques (une équipe = un binôme homme/chien). Au cours de leur carrière militaire, ils peuvent être amenés à travailler dans des organismes dont la capacité évolue entre 30 et 450 chiens, ou bien dans des centres de formation en tant qu'instructeurs.

Dans le secteur civil, les cynotechniciens de sécurité et de surveillance occupent des emplois essentiellement au sein de centres de formation spécialisés reconnus par le conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) et disposant d'un domaine cynotechnique.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Au sein du ministère des armées, la désignation de « cynotechnicien de sécurité et de surveillance » renvoie aux emplois de :

- chef de cynogroupe ou adjoint ;
- formateur / instructeur en cynotechnie.

Dans le secteur civil, les principaux emplois occupés sont les suivants :

- dresseur, éducateur ;
- formateur en centre de formation cynotechnique.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Textes législatifs relatifs au besoin d'une certification professionnelle pour les métiers liés au dressage, à l'éducation canine, à la vente d'alimentation canine, de chiens ou de matériels canins :

- code de la sécurité intérieure (livre VI, activités privées de sécurité) ;
- code pénal (Chapitre II articles 122 -5, 122 -6 et 122-7 relatifs aux notions de la légitime défense et article 132-75 relatif à l'utilisation du chien comme une arme) ;
- code rural (livre II, alimentation, santé publique vétérinaire et protection des végétaux, notamment les articles L 211) ;
- arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité ;
- arrêté du 7 juillet 2016 abrogeant l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ainsi qu'aux modalités d'actualisation des connaissances du titulaire de ce certificat ;
- arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation ;
- arrêté du 9 juin 2009 modifiant l'arrêté du 17 juillet 2000 relatif au certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant, justificatifs de connaissances et de compétences requis ;
- arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'exercice de l'activité de dressage des chiens au mordant et aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité s'y rapportant ;
- arrêté du 16 novembre 2001 abrogeant l'arrêté du 24 septembre 2001 relatif à la liste des diplômes, titres et certificats requis pour les personnes exerçant des activités de dressage de chiens au mordant et modifiant l'arrêté du 17 juillet 2000 relatif aux justificatifs de connaissances et de compétences requis pour l'obtention du certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant ;
- arrêté du 19 juillet 2007 relatif à la reconnaissance aux militaires et fonctionnaires du ministère de la défense de l'aptitude professionnelle à exercer des activités privées de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes.

Réglementation interne aux Armées :

En dehors des nombreux textes propres aux Armées qui régissent la gestion, la formation, l'entraînement et l'emploi des cynotechniciens militaires, ces derniers font l'objet, en raison de la nature de leurs missions, d'un contrôle élémentaire pour le niveau de base et d'un certificat de sécurité pour le niveau supérieur. Plus approfondi que l'enquête de moralité exigée pour exercer des activités privées de surveillance, de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes, ce type de contrôle permet de répondre aux impératifs de sécurité des forces et services de la Défense. Sans relation avec la connaissance d'informations classifiées, il est destiné à s'assurer que le degré de confiance qu'il est possible d'accorder à une personne pressentie pour une fonction, affectation ou recrutement, correspond à l'aptitude requise. Il permet également de vérifier qu'il est possible de l'autoriser à avoir accès à certaines installations sensibles.

Enfin, l'obtention de la certification professionnelle inscrite dans le RNCP ne permet pas à elle seule d'exercer au ministère des armées, le statut de personnel militaire est exigé.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)

Élevée (4/5)

Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.

Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 631 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges · tension 2/5 (Faible) T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	26 733
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	24 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'entrée en formation est réservée aux militaires et civils du ministère des armées.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification hors VAE peut comprendre de trois jusqu'à cinq membres avec, si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Deux de ses membres au moins sont qualifiés au titre de la certification visée et le jury est composé de préférence d'une majorité de "professionnels" par rapport aux "formateurs" :

- le commandant de l'organisme certificateur ou son représentant (président) ;
- deux membres du collège dit "professionnel", comme :
- un salarié du domaine concerné, titulaire de la certification ou équivalent ;
- une personne qualifiée du métier, encadrant des titulaires de la certification (dit "employeur").

En plus, éventuellement :

- deux membres du collège "formateur" du cours concerné, ou du collège "professionnel".

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification dont professionnels qualifiés :

50 % au moins, dans la mesure du possible, hormis le président.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury de certification par VAE peut comprendre de deux jusqu'à cinq membres avec, si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Deux de ses membres au moins sont qualifiés au titre de la certification visée et le jury est composé d'une majorité de "professionnels" par rapport aux "formateurs" :

- le commandant de l'organisme certificateur ou son représentant (président) ;
- deux membres du collège dit « professionnel », comme :
- un salarié du domaine concerné, titulaire de la certification ou équivalent ;
- une personne qualifiée du métier, encadrant des titulaires de la certification (dit « employeur »).

En plus, éventuellement :

- deux membre(s), soit du collège « formateur » du cours concerné, soit du collège « professionnel ».

Des suppléants sont également désignés.

Les « professionnels » proviennent du domaine concerné, hors formateurs, hors organisme certificateur, si possible.

Si le jury de certification par VAE est composé de deux membres, l'un d'eux au moins est qualifié au titre de la certification professionnelle visée par le candidat. En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante.

Le président et les membres du jury de VAE sont désignés par le commandant de l'organisme certificateur pour une période d'un an renouvelable.

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification dont professionnels qualifiés :

50 % au moins, dans la mesure du possible, hormis le président.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/07/2030
Date de dernière délivrance possible	08/07/2034

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	29	—	100 %	—
2023	36	—	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP35036

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41504/>